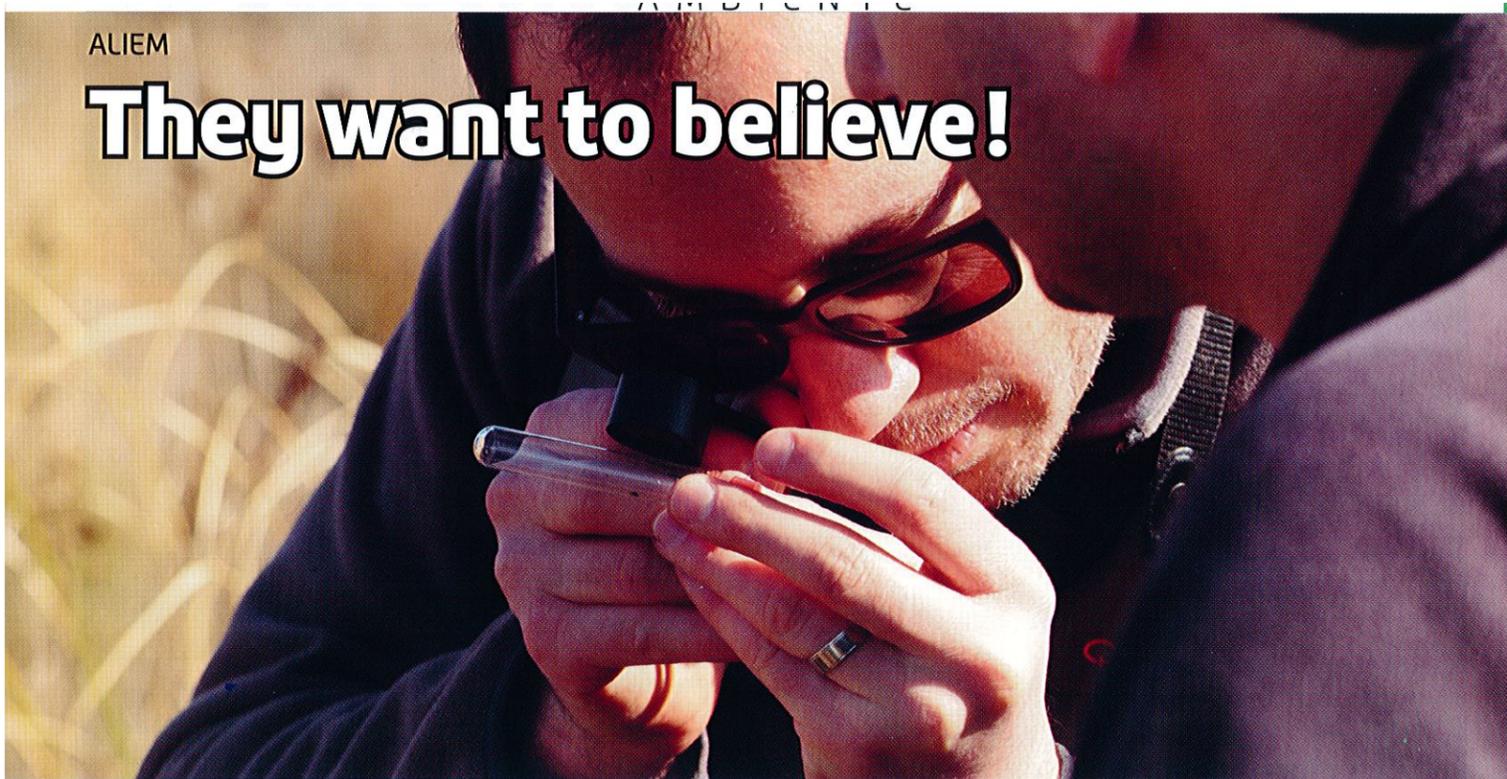


They want to believe!



Il y avait les Aliens... Il y a désormais l'Aliem, lancé les 16 et 17 février en Haute-Corse, qui réunit Sardaigne, Ligurie, Toscane et Paca, sous le pilotage de la Corse. Un projet pour lutter, non contre des envahisseurs venus d'une autre planète, mais contre la diffusion d'espèces végétales ou animales introduites envahissantes en Méditerranée.



«Il faut rêver grand pour réaliser petit», c'est le credo de Marie-Cécile Andrei Ruiz, entomologiste, responsable de l'Observatoire conservatoire des insectes de Corse (Oci). Mais en fait de «petit», nous devrions plutôt parler de petit à petit... Les 16 et 17 février, à Corte puis à la Marana, les représentants de cinq régions du bassin méditerranéen assistaient au lancement de l'Aliem: acronyme d'Actions pour la limitation des risques liés à la diffusion des espèces introduites envahissantes en Méditerranée. D'une durée de trois ans, de 2017 à 2020, ce projet concerne, comme son titre l'indique, la lutte contre les espèces invasives non indigènes, qu'il s'agisse de faune ou de flore. La Corse, chef de file du projet via l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) et quatre de ses services*, s'associe avec la région Paca, la Ligurie, la Sardaigne et la Toscane pour défendre les espèces indigènes de leurs régions respectives. Celles-ci sont effectivement mises en danger par l'introduction de nouvelles sortes de plantes ou d'insectes amenées généralement par le commerce: le bassin méditerranéen est un endroit privilégié pour les échanges de marchandises autant que pour les échanges humains, le climat est propice à la prolifération de certaines espèces... Dont certaines sont invasives et ont le potentiel pour étouffer celles qui les précédaient sur le territoire.

Le problème qui en résulte est multiple. Écologique bien entendu, puisque la biodiversité échoue au fil du temps à se maintenir (l'introduction d'espèces exotiques invasives est classée comme la 2^e raison de perte de biodiversité à l'échelle mondiale); mais également économique: ainsi, par exemple le cas du miel de châtaignier dont la production s'est effondrée suite à l'invasion du cynips (75% de perte de production).

Qu'est-ce qu'une espèce invasive et pourquoi prend-elle le pas sur le reste? Il s'agit d'une espèce, animale ou végétale, introduite sur un territoire qui n'est originellement pas le sien, et qui prolifère en dominant celles qui préexistaient. Les conditions climatiques,

l'agressivité de ces espèces, ou encore l'action de l'homme, leur permettent d'évincer peu à peu les autres. On peut notamment le vérifier à la Marana où, le 17 février, neuf représentants des régions partenaires, encadrés par des membres des différentes branches de l'OEC, ont observé les menaces spécifiques au territoire.

Ainsi, au sud de l'étang de Biguglia, à Pineto, on trouve le cas assez parlant de l'herbe de la pampa qui concurrence la canne de Ravenne. L'herbe de la pampa qui pullule ici provient très certainement d'ornements le long des routes, ou encore de jardins. Ses longues tiges au sommet duveteux sont assez esthétiques, le problème étant que dès deux ans de vie, une tige d'herbe de la pampa devient adulte et produit plus de 100 000 graines, qui peuvent de disséminer jusqu'à 2 km alentour. Une fois implantée, cette herbe empêche les autres plantes de se développer, ce qui a un impact fort sur la biodiversité, ainsi que sur la pollinisation. Les abeilles ne peuvent en effet se nourrir de l'herbe de la pampa, qui n'est pas nectarifère, et qui ne laisse aucune place aux plantes qui, elles, le sont. Sur ce bout du Lido de la Marana, une action d'arrachage a déjà été menée lors de l'année 2004-2005, puis une autre en 2013-2014. Cependant, les graines produites restent dans la terre et produisent de nouveaux plants. Pour venir à bout de l'herbe de la pampa, il faut l'arracher avant sa maturité.

Ce qui pose un problème évident lorsque cohabitent sur la même zone deux espèces, l'une nuisible, et l'autre protégée. «Lors des travaux d'arrachage de gros plants, qui ne peuvent être effectués que mécaniquement, il faut donc former les entreprises à différencier herbe de la pampa et canne de ravenne, leur fournir des cartographies et identifier les plants par individus, afin de préserver l'écosystème tel qu'il est au maximum», précise Matthieu Zanca-Rossi, chargé de mission au Conservatoire du littoral.

Plus loin, sur la zone au nord de l'étang appelée Banda Bianca, on trouve dans le registre des plantes indésirables l'acacia, la griffe de sorcière, l'ailante, la lampourde, et le pittosporum. En revanche, sur cet endroit en particulier, ce n'est pas sur la végétation que



Griffe de sorcière, fourmi d'Argentine et herbe de la pampa, trois des espèces invasives présentes en Corse

Plus de 12000 espèces introduites ont été recensées en Europe. Budget total du projet Aliem: 1,8 M€, dont 1.6 M€ de financement UE-Feder. Budget pour la Corse: 0,57M€, dont 0,48 M€ de financement UE-Feder. Dans le cadre du programme transfrontalier Interreg Maritime 2014-2020, Aliem dont l'Office de l'environnement de la Corse est chef de file, est le seul projet sur les espèces invasives sélectionné et validé par le comité européen de suivi du programme Italie France Maritime.

nous nous arrêtons. Cette zone est en effet connue pour abriter de nombreuses fourmis d'Argentine. Cette espèce thermophile s'est répandue en Europe entre 1910 et 1920. On la documente vers 1960 à Calvi. «La fourmi d'Argentine est polygyne, ce qui signifie qu'une colonie peut contenir des centaines de reines. La colonie se développe en bourgeonnant, et toutes les colonies qui découlent de cette première auront la même odeur: ce qui fait qu'il n'existe aucune rivalité entre elles et leur donne un avantage puisqu'elles ne s'entre-tuent pas» explique Cyril Berquier, entomologiste à l'Oci. Elle est de plus extrêmement mobile et agressive, et élimine les taxons locaux. Mais, si elle assure tout de même le transport des graines, elle le fait moins efficacement que les espèces locales.

Grâce à une analyse des hydrocarbures présents sur les cuticules des fourmis, qui nous renseigne sur leur provenance, on sait qu'il existe deux super colonies en Corse. Le fait qu'en Europe une des super-colonies de fourmis d'Argentine s'étende de l'Espagne à l'Italie permet de se faire une idée de la capacité d'invasion de cette espèce. Et pourtant, en Corse, on la voit régresser: elle n'existe pas à plus de 200 mètres de la mer. Ceci grâce à la *Tapinoma nigerimum*, une espèce indigène très combattive et polygyne elle aussi. Dès lors que l'on aperçoit des fourmis chez soi et que l'on vit à plus de 200 mètres de la mer, il ne s'agit donc pas de la fourmi d'Argentine, et il vaut donc mieux éviter d'avoir recours à des insecticides. «Car, explique Cyril Berquier, utiliser des insecticides non-spécifiques n'aura pour effet que de venir à bout des espèces locales. La fourmi d'Argentine, elle, s'adapte et survit à ce genre de mesure. Le meilleur moyen de lutter contre elle est donc de laisser vivre ses concurrentes locales.»

Au sein des cinq équipes réunies dans le projet Aliem, des scientifiques, qui doivent assurer la gouvernance du projet. Un de leurs objectifs sera de toucher le public, grâce à une sensibilisation. Si tout un chacun prend conscience de l'importance de la bio-

diversité et agit à son échelle, il sera plus simple de repérer de potentiels dangers et de pouvoir lutter contre eux. Ainsi, par exemple, comme c'est déjà le cas sur le site de l'Oci, il sera possible d'envoyer, sur une plateforme de signalement mise en place par l'Aliem, des photos (en bonne définition) d'espèces dont on soupçonne qu'elles n'ont rien à faire là. Pour se renseigner sur les différentes espèces indigènes, le particulier pourra consulter des fiches caractéristiques des insectes à risque afin de les comparer à sa trouvaille, ou tout simplement en amont pour savoir reconnaître rapidement ce qui est nuisible ou non pour l'environnement. Une méthodologie interactive qui, combinée à d'autres médias de communication, permettra de toucher environ 3 millions de personnes sur les cinq régions concernées. «Dans l'idéal, il faudrait qu'une personne sur deux soit au courant de cette problématique» souligne Marie-Cécile Andrei-Ruiz.

Outre la sensibilisation du public, les axes d'action prévus par l'Aliem, comprennent notamment la création d'un observatoire des espèces envahissantes exotiques, transfrontalier et numérique; la mise en place d'un plan d'action contre ces espèces invasives suite à une phase d'expérimentation, ou encore l'organisation d'un réseau de surveillance. Une autre action à mener serait de ne planter que des plantes indigènes adaptées à la biodiversité de l'île. ■ Marion Patris de Breuil

*Observatoire-conservatoire des insectes de Corse (OCIC): invertébrés, notamment insectes; Conservatoire botanique national de Corse (CBNC): plantes; Observatoire du développement durable: sensibilisation et éducation à l'environnement; Programmes Communautaires: coordination administrative.

Vous faites partie d'une association et aimeriez la faire participer aux opérations bénévoles d'arrachage d'espèces invasives? La prochaine est en avril. Contactez le Conservatoire du littoral: corse@conservatoire-du-littoral.fr